

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 FEVRIER 2019 (18H30)**

**Président** : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

**Présents** : Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy – Monsieur MALDEREZ Alain – Mesdames COURTOIS Nadine – MILAN Marie-Laure – Monsieur THEVENOUD Guy - Madame BAILLY Monique – Monsieur MOREAU Didier

**Excusés** : Monsieur BURTEAU Gilles – Madame MENDEZ Emmanuelle - Monsieur MEUNIER Julien

**Absents** : Madame THOMAS Céline – Monsieur BARITEL Cédric

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2019.

**- COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2018 :**

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, sous la présidence de Madame BERTRAND Catherine, Adjoint, et en l'absence du Maire, les comptes administratifs qui se résument ainsi :

**A) BUDGET GÉNÉRAL :**

- <u>Section de fonctionnement</u> :	
- Dépenses réalisées .....	543 700,64 €
- Recettes réalisées .....	689 738,05 €
- Excédent antérieur reporté .....	158 823,81 €
Total des recettes .....	848 561,86 €
Excédent de clôture.....	304 861,22 €
.....	
- <u>Section d'investissement</u> :	
- Dépenses réalisées .....	318 263,95 €
- Déficit antérieur reporté .....	84 849,87 €
Total des dépenses.....	403 113,82 €
- Recettes réalisées .....	318 598,88 €
Déficit de clôture.....	84 514,94 €

Excédent global pour les deux sections : 220 346,28 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2019, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 304 861,22 €, d'une part à l'investissement pour couvrir le déficit de la section d'investissement de 84 514,94 € ; d'autre part, le solde de 220 346,28 € en excédent de fonctionnement reporté.

**B) BUDGET ASSAINISSEMENT :**

- <u>Section d'exploitation</u> :	
- Dépenses réalisées .....	44 434,32 €
- Recettes réalisées .....	45 227,62 €
- Excédent antérieur reporté .....	21 409,71 €
Total des recettes .....	66 637,33 €
Excédent de clôture .....	22 203,01 €
- <u>Section d'investissement</u> :	
- Dépenses réalisées .....	30 636,64 €
- Recettes réalisées .....	28 391,59 €
- Excédent antérieur reporté .....	101 959,57 €
Total des recettes .....	130 351,16 €
Excédent de clôture .....	99 714,52 €

Excédent global pour les deux sections... 121 917,53 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2019, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 22 203,01 € en excédent de fonctionnement reporté.

C) **BUDGET LOTISSEMENT LES TILLES :**

- **Section de fonctionnement :**

- Dépenses réalisées .....	87 186,26 €
- Recettes réalisées .....	87 186,26 €
- Excédent antérieur reporté .....	15 175,53 €
Total des recettes .....	102 361,79 €
Excédent de clôture .....	15 175,53 €

- **Section d'investissement :**

- Dépenses réalisées .....	87 186,26 €
- Déficit antérieur reporté .....	83 200,97 €
- Total des dépenses .....	170 387,23 €
- Recettes réalisées .....	83 200,97 €
Déficit de clôture .....	87 186,26 €

Déficit global pour les deux sections .....72 010,73 €

Le Conseil Municipal constate le déficit d'investissement de 87 186,26 € de l'exercice 2018.

L'excédent de clôture de fonctionnement de 15 175,53 € sera reporté au budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du Trésorier pour l'exercice 2018 dont les montants sont identiques aux comptes administratifs.

- **BUDGET 2019 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Le Conseil Municipal décide des subventions à attribuer aux associations locales et extérieures qui seront inscrites au budget primitif 2019.

- **FISCALITE :** L'état « 1259 » de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale (Taxes foncières et d'habitation) n'a pas encore été transmis par les services fiscaux, néanmoins il est proposé que les taux impôts locaux ne soient pas augmentés.

L'actualisation des bases est fixée à 2.17 %.

- **SYDESL : CONVENTION CHANTIERS DE DISSIMULATION :**

Le Maire présente les projets d'enfouissement des réseaux de télécommunications par le SYDESL :

- Rue de Chatille en 2019 : les travaux de génie civil, à la charge de la commune, sont estimés à 20 500 € TTC ;

- Rue de l'Hôpital en 2020 : les travaux de génie civil, à la charge de la commune, sont estimés à 33 000 € TTC.

Une aide de 50 % du coût réel de la dépense sera déduite du fait que la commune est adhérente au fonds de mutualisation Télécom.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour ces participations communales permettant au SYDESL de réaliser les études définitives de ces chantiers.

Des points d'éclairage public supplémentaires seront prévus.

- **CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU DEPARTEMENT POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

Le Conseil Départemental a décidé la prolongation de la durée de cette convention, dont l'échéance est arrivée au 31/12/2018, jusqu'au 31/12/2020 ; Le coût est de 0,383 € par habitant soit 370 € pour 2019.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

## **- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :**

### **- Consultation travaux voirie :**

La consultation, suite au descriptif des travaux fait par 2Age conseils, maître d'œuvre de la procédure groupée de communes, est en cours ; la date limite de remise des offres est fixée au 25/03/2019 et l'ouverture des plis au 26/03/2019 ;

- **Levée grand pont** : Le dossier de consultation des entreprises pour les travaux a été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation e-bourgogne, et l'annonce légale est parue sur le Journal de Saône-et-Loire, le 18/02/2019 ; la date limite de remise des offres est fixée au vendredi 15/03/2019 à 12 h ; La Commission communale « Voirie » se réunira le même jour à 14h.

## **- QUESTIONS DIVERSES :**

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- du début des permanences du PIG Habitat en avril 2019 (3<sup>ème</sup> lundi du mois en mairie de Salornay) ;

- des manifestations envisagées au Moulin de la Clochette : dédicace de livres le 15/06/19 par M. Jean-Claude GREUZARD, originaire de St-Vincent-des-Prés et projet d'animation littéraire le week-end du 22 et 23/06/19 par M. NUEL Jean-Jacques (Association Le Pont du Change à Salornay) ;

- d'une réunion organisée par la Communauté de Communes du Clunisois sur la transition écologique le samedi 18/05/19 à la salle polyvalente de Salornay ;

- de la décision prise, sur délégation du Conseil Municipal, de non préemption suite à une Déclaration d'Intention d'Aliéner :

. N° 01/2019 : reçue le 11/02/19 pour le terrain cadastré B 602 au lotissement de la Ruée appartenant à M. et Mme PERNET Patrick à VILLEURBANNE (69).

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 19/03/2019 à 20h00 (Vote du BP 2019)